

Médecins, professeurs, un peu de transparence!

Par souci d'égalité, la santé et l'éducation devraient s'imposer les contraintes que s'est fixées le marché financier.

Il est aujourd'hui fort bien vu de déplorer la « marchandisation des biens publics ». La santé ou l'éducation devraient ainsi, nous dit-on, être sanctuarisées – abstraites et protégées des impitoyables règles du marché. La posture est noble! Mais elle ignore, fût-ce de bonne foi, un détail important: quoique honnies, les règles du marché sont parfois plus exigeantes et plus intègres que la pratique en vigueur dans les milieux qu'on prétend protéger. Car les profs, les médecins, et autres grands clercs des biens publics, ne sont pas toujours aussi innocents qu'on se l'imagine. Au point que, au nom même de l'égalité, la santé ou l'éducation pourraient utilement se voir imposer certaines des contraintes que le marché financier s'est infligées à lui-même.



Par
Philippe Manière
Directeur
général de
l'Institut
Montaigne

Observation liminaire qui surprendra peut-être les contempteurs des marchés: le goût de l'égalité n'est pas l'apanage du monde politique. Les marchés financiers y attachent eux aussi une importance cardinale. Le processus de fixation du juste prix, résultat de la confrontation des ordres d'achat et de vente, ne peut en effet s'accommoder de distorsions liées à une asymétrie d'information. Partout, les autorités de tutelle imposent donc que tous les opérateurs reçoivent une information identique et simultanée. De la même manière, et comme l'actualité le rappelle trop souvent, la loi réprime au nom de l'égalité entre actionnaires les opérations d'initié, autrement dit effectuées par des personnes tirant profit d'une information privilégiée.

Mais il y a mieux! Ceux qui, de par leurs fonctions, sont simplement susceptibles de bénéficier d'informations privilégiées sur une société – son PDG, son directeur financier, etc. – sont au surplus contraints de déclarer aux autorités (qui répercutent l'information auprès du public) toutes les opérations qu'ils ont réalisées sur les titres de cette société. Il ne s'agit plus ici d'interdire des mouvements qui seraient frauduleux, mais simplement de faire partager à tous une information qui est une indication: untel vend ou untel achète. La transparence apparaît comme un devoir minimal incombant à qui a plus de raisons que les autres de faire les bons choix.

Revenons à nos biens publics, la santé ou l'éducation par exemple, et voyons comment se traduirait, dans leurs champs respectifs, une obligation de transparence comparable. A l'école, à l'hôpital, les initiés pullulent aussi! Selon que,

A l'hôpital et à l'école, les initiés pullulent. Ne serait-il pas normal et plus équitable que sur des sujets aussi importants, l'information soit partagée?

malade, vous ou moi sommes bien ou mal « tuyautés », nous ne nous ferons pas soigner par les mêmes médecins – et nos probabilités de recevoir le traitement approprié s'en ressentiront. Les plus au courant des subtilités de cette géographie médicale sont naturellement... les médecins qui, s'ils ne crachent pas volontiers le morceau au commun des mortels, savent bien ce que vaut tel ou tel cher confrère et ne s'en remettent pas indifféremment à l'un ou à l'autre s'ils passent sur le billard.

Sur le même mode, les enseignants savent que, derrière l'officielle équivalence de tous les « collègues », on trouve en réalité des individus d'une qualité professionnelle variable. Pas fous, ils en tirent les conclusions appropriées s'agissant de leurs enfants: c'est une banalité, dans les milieux scolaires, de relever que les bons professeurs se repèrent au fait que leurs classes accueillent en nombre les enfants des collègues. Symétriquement, quand un enseignant n'a parmi ses élèves les rejetons d'aucun autre enseignant, il y a fort à parier que le jugement de ses pairs – qui ne sera bien sûr jamais communiqué aux autres parents... – est sévère.

Déplorer ces petits arrangements serait naïf. A leur place, tout le monde ferait la même chose que nos profs et toubibs « initiés »! Ce qui est choquant, c'est l'ignorance dans laquelle on tient délibérément les autres. Ne serait-il pas juste que, sur des sujets de cette importance, prévale une transparence au moins égale à celle qui règne sur les vulgaires marchés d'actions? Que le grand public soit, là aussi, informé des choix faits par les initiés? Une procédure appropriée doit certes être fixée: s'agissant d'enfants, ou de malades, ce qui peut demeurer anonyme doit le rester et c'est sur des statistiques qu'il faut raisonner! Mais il serait évidemment possible de faire savoir dans les règles aux patients et aux parents intéressés que tel médecin, tel professeur, a ou n'a pas été choisi par ses pairs lorsqu'ils ont eu à décider à qui confier ce qu'ils ont de plus précieux.

Sans cette transparence minimale, qui règne en Bourse mais ni à l'école ni à l'hôpital, l'égalité dans laquelle se drapent si volontiers le monde médical et le monde enseignant restera une hypocrisie indigne. ●